



PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 8 Janvier 2014 à 19h00
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jean-Daniel Maire, Ludovic Sonney, Jean-François Demarchi, Christian David, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Alain Waille, Jean Pierre Ackermann.

EXCUSES : Jacques Lançon, Jean-Pierre Martorell, Eliane Grenard.

ABSENT : Néant

POUVOIRS :

Jacques Lançon a donné pouvoir à Philippe Passot, Jean-Pierre Martorell a donné pouvoir à Bernard Vuillard.

La convocation pour la séance 8 janvier 2014, datée du 26 décembre 2013 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Alain Mouret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1/ ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 49^{ème} bureau du 6 novembre 2013

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1-2 Marché pour la fourniture et maintenance du parc de copieurs multifonctions.

Dans le respect du code des marchés publics, une consultation pour le choix d'un prestataire pour la fourniture et maintenance du parc de copieurs multifonctions a été faite selon la procédure adaptée en un lot unique.

L'estimation administrative est de 43 000 € TTC par an correspondant aux contrats actuellement en cours. Le marché intègre la location des copieurs pour tous les sites de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et la maintenance de ceux-ci (y-compris les deux copieurs déjà acquis) avec deux options (logiciel de reconnaissance « pdf » et logiciel bureautique de gestion d'impression).

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans et n'est pas reconductible.

Dès réception, une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Il est proposé au Bureau Communautaire de retenir l'entreprise CURTET à Saint-Claude pour un montant annuel estimé sur la base des consommations actuelles de 18 626,26 € TTC incluant les deux options soit un montant total estimé de 74 505,06 € TTC sur la durée totale du marché.

Le Bureau Communautaire accepte à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise ci-dessus désignée et d'autoriser le Président à signer les pièces du marché.

6/ ECONOMIE

6-1 Budget annexe des activités économiques : Projet Accéo ex gendarmerie des Bouchoux – Attribution d'un marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre.

Lors du Bureau Communautaire du 3 avril 2013 le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet Accéo dans l'ex gendarmerie des Bouchoux a été attribué au cabinet d'architecture Reichard&Ferreux en groupement avec le bureau d'étude technique Synapse avec un taux d'honoraire de 8,5% appliqué à un coût prévisionnel des travaux estimé à 550 000 € HT. Ce montant ne tenait pas compte de différents travaux :

- Les visites d'états des lieux et les vérifications techniques et surfaciques conduisent à pondérer à la hausse les surfaces restructurées et les sujétions de reprises des locaux existants ;
- Prise en compte des travaux de désamiantage selon rapport Diagamter ;
- Reprise des installations de chaufferie pour optimisation technique ;
- Inscription des travaux de reprise complète de la couverture du bâtiment compte tenu de son état de vétusté constaté ;
- Aménagements en restructuration lourde des étages 2 en partie, 3 et combles.

Il est proposé de prendre en compte ces travaux supplémentaires dans un marché complémentaire conformément à l'article 35-II-5 du Code des Marchés Publics avec l'équipe de maîtrise d'œuvre en place pour un taux d'honoraire maintenu à 8,5% sur ces prestations estimées à 275 000,00 € HT, soit un montant de 23 375,00 € HT.

Le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les pièces du marché complémentaire.

10/ CULTURE

10-1 Convention de partenariat avec les associations « Le jour qui vient » et « Saute frontière »

Les associations « Le jour qui vient » et « Saute frontière » s'engagent à leur initiative et sous leur responsabilité à mettre en œuvre des orientations de politique culturelle avec différents services de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude (le musée de l'abbaye donations Guy Bardone-René Genis et la médiathèque communautaire).

Il est donc proposé une convention de partenariat avec ces deux associations pour déterminer le programme et le coût.

Ces actions sont considérées comme des prestations de services et feront l'objet d'une facturation.

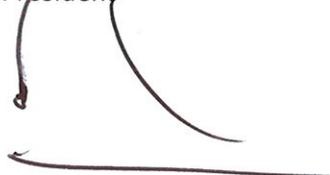
Pour l'association « Le jour qui vient », le coût pour l'année 2014 est évalué à 2 000 € et les frais découlant de ces actions à 150 €.

Pour l'association « Saute-frontière », le coût pour l'année 2014 est évalué à 4 500 € et les frais découlant de ces actions à 1 143 €.

Le Bureau Communautaire accepte les projets de convention de partenariat ci-joints avec les associations « Le jour qui vient » et « Saute-frontière ».

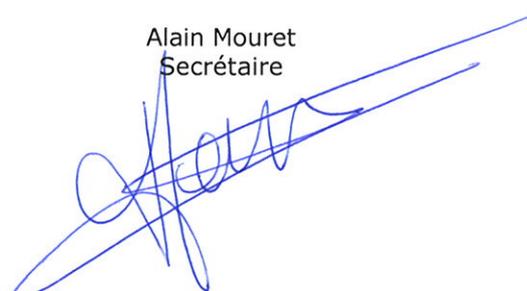
La séance est levée par le Président à 21h45.

Francis Lahaut
Président



Fait à Saint-Claude,
Le 10 janvier 2014

Alain Mouret
Secrétaire



Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.